

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modification d'une installation de distillation d'alcools de bouche d'origine agricole soumise à enregistrement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEV BONNIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier BONNIN, gérant

RCS / SIRET

4 9 2 9 7 1 8 5 8 0 0 0 1 3

Forme juridique

SCEV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend la création d'un bâtiment de 212m² de surface de plancher comprenant:

- un local de distillation de 187m²;
- une galerie technique gaz de 20m²;
- les raccordements aux différents réseaux existants sur le site.

Ces aménagement nécessitent la démolition partiel d'un bâtiment pour une surface d'environ 36m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet de la SCEV BONNIN porte sur la création d'un local de distillation de 187 m² doté de 4 alambics. Le local de distillation existant ne sera plus utilisé en tant que tel.

Le projet s'accompagne ainsi de la suppression des trois alambics existants dans l'atelier existant et de l'implantation de 4 alambics de 25 hl dans le nouvel atelier, soit une charge totale de 100 hl et une production de 60 hl AP/j. L'exploitation du site ne sera que peu modifiée, le projet n'impliquant pas d'augmentation du volume de vins vinifiés et distillés, l'exploitant souhaitant raccourcir la période de distillation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les aménagements projetés par la SCEV BONNIN sont les suivants :

- Démolition partielle d'un bâtiment désaffecté ;
- Création d'un local de distillation de 187 m² ;
- Création d'une galerie technique gaz de 21 m² attenante au nouveau local de distillation ;
- Raccordement du nouveau local de distillation et du chai de distillation au réseau de collecte des effluents existant et relié au bassin de stockage des vinasses existant ;
- Mise en œuvre d'un trop plein de débordement de la rétention interne du chai de distillation vers le réseau EP (sans danger pour les tiers) ;
- Mise en œuvre de 2 regards siphoniques connectés en parallèle au réseau général de collecte des effluents (l'un depuis le nouveau local de distillation, l'autre depuis le chai de distillation) ;
- Suppression des alambics au sein de la distillerie existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le site sera en fonctionnement 24h/24 pour l'atelier de distillation pendant 100j de décembre à mars;
- L'alcool distillé est stocké par transfert via des canalisations inox fixes vers le chai de distillation;
- Les exports d'alcools sont réalisés depuis deux aires de dépotage étanches existantes;
- Le refroidissement est assuré par un groupe de froid, cette installation fonctionne en circuit fermé vis à vis du réseau hydrographique;
- La distillerie est alimentée en combustible par trois cuves aériennes de propane de 1,75 t chacune;
- Les effluents vinicoles ou de distillation sont collectés, stockés et traités sur site par une installation existante de traitement (aération et lit planté de roseaux). Une partie des vinasses complémentaires est stockée et collectée par l'entreprise REVICO (traitement et valorisation);
- Les eaux sanitaires resteront collectées et traitées par un système d'assainissement autonome;
- Le local de distillation présentera une rétention interne réglementaire correspondant à au moins 50% de la capacité de charge des alambics;
- Les espaces de stockage d'alcools présentent une rétention interne réglementaire (50% de la capacité de stockage au minimum)
- Les aires de dépotage sont connectées pendant les opérations de dépotage au bassin de collecte des effluents, étanche;
- Les éventuels débordements sont dirigés vers le bassin de collecte des effluents ou le réseau de collecte des eaux pluviales du site, vers une zone sans risque pour les tiers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement, faisant l'objet d'un porter à connaissance.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site:	2,27 ha
Surface à construire dans le cadre du projet:	211m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Bourg, 4 rue Saint-Hilaire
17770 Nantillé

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 2 9 ' 3 0 " O Lat. 4 5 ° 5 2 ' 1 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

l'atelier existant a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de régularisation daté du 13 mars 2018.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont les suivantes: 540007590/ZNIEFF I/ Platrières de Nantillé: A env. 1,2 km, sur un autre versant 540003314/ ZNIEFF I/ LES BISSELIERES: A env. 5,3 km, sur un autre versant
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est localisé à plus de 4km: FR3800287/Prairies De Bercloux: à env. 4km, sur un autre versant
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières nationales et ferroviaire dans le département est approuvé par arr. préf. du 26/03/19. le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières du Département est approuvé par délibération du conseil départementale du 17/04/2020. Le site n'est pas concerné par les différents zonages de ces PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches: -UNESCO : Abbaye royale Saint-Jean-Baptiste à 8km - Monuments historiques : ICM9ZJ/ Pile romaine /Classé:3,0 km ILWKB5/ Jardin de Gabriel/ Inscrit: 2,8km - Site patrimonial remarquable:SPR de Saint-Jean-d'Angély (ex-ZPPAUP) à 6km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise à bâtir n'est concerné par aucune délimitation de zone humide. Au sein du site, la réserve incendie existante de 1800m3 est parfois prélocalisée comme zone humide. Il s'agit d'une étendue d'eau que le projet n'impactera pas.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé au sein de la zone de répartition 1701 (arr. pref. du 02/12/03)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site s'inscrit dans le périmètre de protection éloigné du captage « Marais F1 » et « Marais F2 » qui concerne également le site de l'installation. Les captages sont localisés à environ 6 km au sud-est du site. Le site est inscrit dans le PP rapprochée su captage de Coulonge dans un secteur général dont les limites correspondent au bassin hydrologique du captage, ce dernier étant localisé à environ 15 km à l'ouest du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proche est localisé à plus de 8km à SAINT-JEAN-D'ANGELY: 17SI49 PLACE DE L'ARCHIPRETRE PAILLET 17SI50 IMMEUBLES
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont les suivants : FR5400473/ ZSC/ Vallée de l'Antenne: à plus de 8 km, en aval hydraulique FR5400472/ ZSC/Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran: à plus de 11 km, sur un autre versant
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à plus de 7km: 17SC47/ CHATEAU D'AUTHON MOULIN DE GUIGNEBOURG

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité est peu consommatrice d'eau (500 m3/an pour un maximum journalier de 4,5 m3). Le projet entraînera une légère augmentation de ces consommations : 670 m3/an pour un maximum journalier de 6 m3/j. Ces consommations sont réalisées par prélèvement au sein d'un forage existant et déclaré. Le prélèvement survient hors période d'étiage, en période hivernale essentiellement (décembre-mars) correspondant à la période de distillation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations projetées n'impactent pas d'espaces naturels, les espaces à réaménager sont d'ores et déjà construits. Le projet n'impactera aucun élément du paysages (arbres isolés, haies, boisements, fossés...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impacte en effet aucun habitat de reproduction, de nidification ou d'alimentation. Il est centré sur des emprises bâties existantes au sein d'un site d'ores et déjà anthropisé. Aucun élément du paysage naturel ne sera impacté. Les espaces à aménager ne sont pas inscrits en zone protégée ou zone de sensibilité. Ces espaces ne sont pas non plus propices aux espèces des sites Natura 2000 situés à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste d'ampleur restreinte (bâtiment de 211 m ²) sera réalisé au sein d'une emprise d'ores et déjà aménagée. Le secteur est classé en zone agricole et Ua (zone urbaine ancienne) du PLU en vigueur. Les activités de distillation sont liées à l'exploitation agricole (vigne).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La distillation, le dépotage et le stockage d'alcools présentent des risques d'incendie et d'explosion. Les stockages de vin et de vinasses présentent un risque de pollution. L'entreprise maîtrise les risques d'accident et de pollution. Exposition au risque : Pas d'autres ICPE à proximité immédiate. Transport de matières dangereuses: canalisation gaz à 1,7km, RD939 à 6km, réseau ferré à 3km.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exposition modérée aux risques naturels: Aléa sismique: modéré; Retrait-gonflement des argiles: nul; Feux de forêt: non concerné ; Mouvements de terrains: aucun sur site ou à proximité immédiate; Cavités souterraines: aucun sur site ou à proximité immédiate; hors zone inondable par les eaux superficielles; en zones potentiellement sujettes aux inondations de cave (fiabilité FAIBLE).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site est équipé d'un dispositif d'assainissement autonome pour le traitement de ses eaux sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation engendrée par l'activité est marginale : en période de pointe, au maximum 10 poids lourds et 5 véhicules légers par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bassin à vinasses est une source potentielle d'odeurs, restreinte cependant dans l'année à la période de distillation (novembre-mars). Le bassin à vinasses est existant, à ce jour aucune requête de riverain à ce sujet n'a été communiquée aux exploitants.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas éclairé la nuit.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de combustion des alambics uniquement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site existant autorisé comporte un réseau de collecte des eaux pluviales se rejetant dans un fossé en aval du site. Il comporte également une installation de traitement existante des effluents dont les eaux traitées sont infiltrées sur des parcelles agricoles. Le projet en lui-même n'augmente pas le volume rejeté. Le complément d'effluent à traiter étant pris en charge par une société dédiée (REVICO).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents sont collectés puis : traités in situ (station de traitement) ou pour un volume complémentaire collectés, traités puis valorisés par la société REVICO.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Outre les effluents précédemment évoqués, la production de déchets comportera: - les boues issues du séparateur hydrocarbures (1m3);</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé en secteur de protection réglementaire du patrimoine (MH, SPR, sites inscrits, classés ou ZPPA). Le projet s'inscrit dans une emprise d'ores et déjà aménagée, les installations connexes sont existantes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la zone Ua du document d'urbanisme

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments ci-dessous rappellent les mesures de prévention des pollutions existantes et projetées :

- Les effluents d'activités (vinification et distillation) font l'objet d'une collecte dédiée, d'un traitement in situ par lagunage aéré et filtres plantés de roseaux ou d'une collecte par la société REVICO (volume complémentaire).
- Les eaux de lavages du matériel de pulvérisation sont collectées vers un dispositif Phytobac.
- Les eaux de lavage du matériel de vendange sont collectées avec les effluents ci-dessus.
- Les eaux de lavage des autres matériels agricoles transitent par un séparateur hydrocarbure et débourbeur.
- Les aires de dépotage sont équipées d'une vanne permettant de collecter les écoulements accidentels le cas échéant vers le bassin de gestion des effluents.
- Les chais et la distillerie à construire sont équipés de seuils ou enterrés de manière à garantir une rétention minimale de 50% de la quantité d'alcool susceptible d'être présente au sein des structures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur l'augmentation de la capacité de production d'une distillerie existante par la construction d'un local de distillation comportant quatre alambics. Le local de distillation existant ne satisfaisant pas les normes de sécurité, ne sera plus utilisé en tant que tel. En outre, les installations connexes sont existantes. L'impact d'emprise du projet est très limitée (212 m²). Par ailleurs d'un point de vue des risques, le projet reste de faible ampleur (60 hl d'alcool pur/j produits pour un seuil d'autorisation à 1300hl AP/j), le stockage d'alcools sur site est soumis à déclaration sous contrôle et le projet fait par ailleurs l'objet d'une instruction par le service des installations classées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de porter à connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nautille

le,

04-08-2022

Signature

